

Conditions particulières

Organisateurs : RTL Belgium SA

Nom de l'action : La valise bel RTL

Durée de l'action : du 25/8/2025 au 3/7/2026

Mécanisme du jeu / Détermination du vainqueur :

RTL permet à ses auditeurs de gagner le contenu cash de « La valise bel RTL ». Ce montant est annoncé sur antenne et agrémenté de 25€ à chaque mise à l'antenne du jeu.

Les participants sont invités à s'inscrire en envoyant le mot VALISE par SMS au n° 6670 (chaque SMS envoyé et reçu est facturé 1€ par l'opérateur du participant, soit 2€ par inscription). Toute inscription est valable jusqu'à minuit le jour de l'envoi du SMS.

Le principe du jeu consiste à trouver le code secret à 4 chiffres qui permet d'ouvrir la valise bel RTL, sur le principe d'un cadenas à code. A chaque mise à l'antenne du jeu « La valise bel RTL », un participant inscrit est appelé en direct par bel RTL. Il propose un code à 4 chiffres. Il est indiqué à l'antenne si le code proposé est exact, supérieur ou inférieur au code secret de la valise. Chaque participation permet ainsi à tous les auditeurs d'avoir un indice sur le code exact qui permet d'ouvrir la valise. Le gagnant du concours, qui remporte le contenu en espèce de la valise, est la première personne tirée au sort qui, sur antenne, donne le code secret exact qui permet d'ouvrir la valise bel RTL.

La mise à l'antenne de ce jeu se fait 2 fois par jour du lundi au vendredi vers 8h25 et 10h25. bel RTL se réserve la possibilité de modifier ces horaires en fonction de ses programmes, de ses besoins ou réalités d'antenne.

Des cadeaux complémentaires peuvent être ajoutés au contenu de la valise, en plus de l'argent cash, ou offerts à chaque participant sélectionné, pendant une période donnée. Ces ajouts de dotation seront toujours annoncés sur antenne.

Les participants sélectionnés devront impérativement répondre à l'appel des équipes d'RTL pour pouvoir participer et prétendre obtenir le gain après avoir trouvé le code secret exact en direct sur antenne.

En cas d'appel sans réponse, le participant sera disqualifié et ne pourra prétendre à aucune dotation. Les équipes d'RTL contacteront alors le prochain participant tiré au sort pour lui permettre de proposer un code sur antenne et prétendre à remporter le gain. Le participant disqualifié peut s'inscrire à nouveau pour tenter sa chance.

Lorsque le code exact est trouvé, bel RTL relance, si elle le souhaite, un nouveau jeu avec un nouveau code à trouver. Le contenu de la valise est remporté par le gagnant et ne fait donc plus partie du jeu. Le montant de base en euros contenu dans la valise et à remporter sera annoncé sur antenne au début de cette nouvelle salve du jeu. Les participants valablement inscrits restent inscrits.

Si, en fin d'action, le contenu de la valise n'est pas remporté, il reste à disposition de bel RTL pour une éventuelle saison suivante.

Spécificités éventuelles quant au présent concours :

Le présent concours est ouvert à toute personne majeure résidant en Belgique.

Il ne sera accepté qu'une seule participation au concours par personne physique par jour.

Le ou les gagnants du jeu autorisent la vérification de leur identité et transmettront leurs coordonnées bancaires et une copie de leur carte d'identité aux équipes de RTL Belgium pour leur permettre le versement du gain.

Prix et validité du prix

Le prix est le montant en euro annoncé en début d'opération, agrémenté des montants ajoutés au quotidien et des éventuels cadeaux ajoutés. Tous les montants sont annoncés et rappelés fréquemment sur antenne. Le prix est versé au gagnant du jeu dans les 60 jours suivant la transmission de ses coordonnées bancaires et de la copie de sa carte d'identité aux équipes de RTL Belgium.

Informations relatives à la protection des données

RTL met en œuvre des traitements de données à caractère personnel ayant pour finalité la gestion du Jeu, et ayant pour base de licéité l'exécution du contrat. RTL est responsable du traitement des données à caractère personnel pouvant être collectées vous concernant. Le siège social de RTL se situe Avenue Jacques Georgin 2, à 1030 Bruxelles.

Les données à caractère personnel collectées seront utilisées uniquement pour l'organisation du Jeu. Si le participant en a fait le choix en cochant la case correspondante à l'issue du questionnaire, son adresse email sera utilisée pour lui envoyer la newsletter. Les données collectées seront conservées jusqu'à ce que les gagnants aient été désignés puis détruites, sauf si le participant a accepté que celles-ci soient conservées à des fins de prospection commerciale, auquel cas elles seront conservées pour une durée maximale de 3 ans après la dernière sollicitation (prospect) ou réservation (client).

Les données à caractère personnel collectées pourront être communiquées aux sous-traitants de RTL et le cas échéant aux autorités gouvernementales.

La fourniture de données à caractère personnel par la personne concernée conditionne la conclusion du contrat. Dans le cas où la personne concernée ne souhaite pas fournir de données à caractère personnel, elle ne pourra pas être valablement inscrite au concours.

Conformément à la loi relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel du 30 juillet 2018 et au Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, d'un droit à la portabilité des données, ainsi que d'un droit d'opposition, du droit à la limitation du traitement et à l'effacement dans le cadre permis par le Règlement Européen.

Le participant peut accéder aux informations le concernant en adressant un email au préposé à la protection des données à l'adresse suivante : privacy@rtl.be

S'il estime, après avoir contacté RTL que ses droits à la protection des données ne sont pas respectés, il peut adresser une réclamation à l'Autorité de Protection des Données (APD).

Disponibilité du règlement spécifique : Le règlement sera disponible sur le site internet de bel RTL www.belRTL.be. Le fait de participer au présent concours implique l'adhésion au présent règlement. Ce Règlement décrit les conditions particulières applicables au jeu-concours mieux décrit ci-dessus, il complète le Règlement général des jeux-concours.